



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné,

Gérard LIOT, Maire de la Commune de Aussac-Vadalle,

Certifie avoir procédé à l'affichage :

- De la délibération communautaire de la séance du 29/02/2024 N°20240229\_03 – « Urbanisme – approbation de la modification simplifiée du PLUi (suite erreur matérielle zonage carrière Aussac-Vadalle/Nanclars)

A la mairie de Aussac-Vadalle,

Pendant un mois minimum,  
A savoir du **08 mars 2024 au 18 avril 2024.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Aussac-Vadalle, le 19 avril 2024

Gérard LIOT  
Maire de Aussac-Vadalle

